

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 9 octobre 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-10-296 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bernard Groulx
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 7.1 Autorisation – Coupe d'arbre au 65 rue de l'Arche.
- 7.2 Achat de billets – Spectacle bénéfique meilleurs vœux – Graves.
- 7.3 Achat de billets – Cocktail dinatoire au profit de la Pointe-du-Moulin.

ADOPTÉE

2018-10-297 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-10-298 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2018,
au montant de **116 550,90 \$**.

ADOPTÉE

2018-10-299 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2018, au montant de **1 871 011,07 \$**.

ADOPTÉE

2018-10-300 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2018.

2018-10-301 SOUPER DU CONSEIL 2018 – AFFECTATION AU FONDS JEUNESSE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'affecter la somme de **7 734 \$** au Fonds Jeunesse étant les profits générés par le Souper du Conseil 2018 et les pourboires récoltés pour la vente de bière lors de Notre-Dame en fête 2018.

ADOPTÉE

2018-10-302 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 440-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440, NOTAMMENT CONCERNANT LA GESTION DES REMBLAIS EN ZONES INONDABLES ET LES TARIFS D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le règlement no 440-16 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 440, notamment concernant la gestion des remblais en zones inondables et les tarifs d'un permis de construction.

ADOPTÉE

2018-10-303 PROJET DE RÈGLEMENT 440-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440, NOTAMMENT CONCERNANT LA GESTION DES REMBLAIS EN ZONES INONDABLES ET LES TARIFS D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement no 440 sur les permis et les certificats est entré en vigueur le 23 février 2007;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no 440 par le règlement no 440-16 sur les permis et les certificats, notamment concernant la gestion des remblais en zones inondables et les tarifs d'un permis de construction;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

-111- Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le projet de règlement no 440-16 modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment concernant la gestion des remblais en zones inondables et les tarifs d'un permis de construction.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminée par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2018-10-304 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-28, LOT 2 068 166 (2586, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite changer le type de revêtement préalablement autorisé dans le cadre de la demande de PIIA no 2018-14 par la résolution no 2018-05-159;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-28 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-28**, lot 2 068 166 (2586, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-10-305 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-29, LOT 4 961 042 (1, 51^e AVENUE)

Considérant que les requérants souhaitent le prolongement d'une rue se terminant en cul-de-sac et dont;

- la longueur est supérieure à 125 mètres;
- le cercle de virage est de 7,5 mètres au lieu de 20 mètres tel que prescrit à la réglementation

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que cette dérogation mineure permettra de rendre constructible une partie du terrain des requérants qui peut difficilement être utilisée à des fins personnelles (cour avant de la propriété);

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement 438;

-112- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2018-29 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2018-29**, lot 4 961 042 (1, 51^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-10-306 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION GT2018-25 – SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DE FEUILLES D'AUTOMNE ET DE RÉSIDUS VERTS POUR LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services de collecte et transport de feuilles d'automne et de résidus verts;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 27 septembre 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **22 960,44 \$** plus taxes applicables à **Services Matrec Inc.** pour des services de collecte et transport de feuilles d'automne et de résidus verts pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-25.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-452-00-346.

ADOPTÉE

2018-10-307 **AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE SEL POUR HIVER 2018-2019**

Considérant que l'UMQ a procédé à un appel d'offres l'été dernier pour l'achat de matériaux, notamment du sel.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser l'achat, selon le prix obtenu suivant l'appel d'offres fait par l'UMQ, de 270 tonnes de sel pour un montant de **20 520 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-331-00-625.

ADOPTÉE

2018-10-308 AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE SABLE POUR HIVER 2018-2019

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation (GT2018-05) pour l'achat de pierre concassée, sable et terre en février 2018;

Considérant que par la résolution no 2018-02-40 la Ville a octroyé un contrat à Pavages Vaudreuil Ltée. suivant cet appel d'offres.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser l'achat, selon le prix obtenu suivant l'appel d'offres GT2018-05, de 425 tonnes de sable pour un montant de **8 725,25 \$** plus taxes applicables à **Pavages Vaudreuil Ltée.**

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-331-00-625.

ADOPTÉE

2018-10-309 OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE DES PUISARDS

Considérant que le Service de la Gestion du territoire a procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs pour le nettoyage des puisards pour l'année 2018.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat à **9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)** au montant de **17 745 \$** plus taxes applicables pour le nettoyage de tous les puisards se trouvant sur le territoire de la Ville pour l'année 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-10-545.

ADOPTÉE

2018-10-310 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'ARBRES POUR PLANTATIONS AUTOMNALES

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer les frênes qui sont affectés par l'agrile du frêne et que la Ville fournit un arbre pour les nouvelles résidences sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **11 565 \$** plus taxes applicables à **Pépinière Cramer Inc.** pour la fourniture de 30 arbres pour le remplacement de frênes et de 45 arbres pour les nouvelles résidences.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-628.

ADOPTÉE

2018-10-311 **OCTROI DE SUBVENTION – RÉAMÉNAGEMENT DU GYMNASÉ DE L'ÉCOLE LA PERDRIOLLE**

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour modifier la surface du plancher du gymnase de l'école La Perdriolle;

Considérant que celle-ci était en vinyle et que ce revêtement n'est plus recommandé pour un usage de gymnase selon le guide du gouvernement;

Considérant que plusieurs organismes locaux, des professeurs, des citoyens et des organismes supra-locaux utilisent ce gymnase;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer une subvention à la **Commission scolaire des Trois-Lacs** au montant de **15 000 \$** pour l'aménagement de la surface du gymnase de l'école La Perdriolle.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-10-312 **OCTROI DE SUBVENTION – MARCHE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – PINCOURT**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention à la **Ville de Pincourt** au montant de **600\$** pour la marche de 5 km du Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu le samedi 20 octobre prochain dans les rues de la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-10-313 **OCTROI DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – ALEXIA GAULIN**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant qu'Alexia Gaulin représente l'élite sportive dans la pratique de la balle molle et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

- 115-** Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer à **Alexia Gaulin** une subvention de **500 \$** afin de l'aider à défrayer les coûts entourant sa participation à différents tournois à l'extérieur du Québec.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-10-314 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2017 – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI**

Considérant que par la résolution no 2018-01-18, la Ville a octroyé une subvention au montant de 4 445 \$ au Club de gymnastique Gymini pour le soutien à l'inscription 2017;

Considérant que ce montant ne représente qu'une portion du montant de la subvention demandée par l'organisme soit 8 295 \$;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention supplémentaire de **3 850 \$** au **Club de gymnastique Gymini** pour le soutien à l'inscription pour l'année 2017 pour un total de 237 enfants de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération de l'année financière 2017 et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-10-315 **CONGRÈS EXCELLENCE TOURISME 2018 – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser madame Marie-Jacinthe Roberge, responsable du développement et des relations avec le milieu, à participer au Congrès Excellence Tourisme 2018, qui se tiendra les 5 et 6 novembre prochains au Centre des congrès de Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **600 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-655-00-310.

ADOPTÉE

2018-10-316 **SOIRÉE BÉNÉFICE MILLE ET UNE HUÎTRES – CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima organisera la 4^e édition de sa soirée bénéfique Mille et une huîtres le vendredi 19 octobre prochain;

Considérant que par la résolution no 2018-05-174, la Ville agit comme partenaire et présentateur pour cette soirée et qu'elle obtient 6 billets pour cette soirée;

-116- Considérant que la Ville souhaite acheter 4 billets supplémentaires;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'acheter 4 billets supplémentaires au coût de 200 \$ chacun, pour un total de **800 \$** pour la soirée bénéfice Mille et une huîtres du **Centre Notre-Dame-de-Fatima**, qui se tiendra le 19 octobre prochain.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-10-317 AUTORISATION DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE – VILLE ÎLE-PERROT – SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE 2017

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser un paiement supplémentaire de **68 358,34 \$** à **Ville Île-Perrot** pour les services sécurité incendie 2017.

ADOPTÉE

2018-10-318 AUTORISATION - COUPE D'ARBRE AU 65 RUE DE L'ARCHE

Considérant que les propriétaires du 65 rue de l'Arche ont fait une demande de permis pour la coupe d'un arbre qui se trouve en cour avant de leur propriété et dont les racines se retrouvent en surface du gazon.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser les propriétaires du 65 rue l'Arche à couper l'arbre présent en cour avant de leur propriété sous réserve qu'ils plantent un autre arbre en cour avant de leur propriété.

ADOPTÉE

2018-10-319 ACHAT DE BILLETS - SPECTACLE BÉNÉFICE MEILLEURS VOEUX – G.R.A.V.E.S.

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'acheter 2 billets au coût de 55\$ chacun pour un **total de 110\$** pour le spectacle bénéfice Meilleurs Voeux pour le G.R.A.V.E.S. qui se tiendra au théâtre Paul-Émile Meloche le vendredi 16 novembre prochain et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-10-320 **ACHAT DE BILLETS - COCKTAIL DINATOIRE AU PROFIT DE LA
POINTE-DU-MOULIN**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter 2 billets au coût de 60\$ chacun pour un **total de 120\$** pour le cocktail dinatoire au profit de la **Pointe-du-Moulin** qui se tiendra à la Pointe-du-Moulin le jeudi 25 octobre prochain et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de septembre 2018 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 18 septembre 2018 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-321 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h04.

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
